

FEUILLE DU JOUR.

NOUVELLES DE PARIS.

(Correspondance particulière.)



Les journaux de Paris reproduisent aujourd'hui le manifeste de M. Lamartine, ministre des affaires étrangères de la République française. Ce manifeste, adressé sous la forme de circulaire à nos agents diplomatiques, est plein de grandeur et de noblesse. Depuis longtemps la France n'avait tenu un langage aussi ferme et par cela même aussi modéré; la force de notre révolution apparaît d'autant plus irrésistible qu'elle se légitime par la justice; notre indépendance y est d'autant mieux défendue qu'elle s'appuie sur l'indépendance des autres peuples.

Les traités de 1815 sont abolis en droit et en fait, reconnus seulement comme point de départ des changements à intervenir en Europe.

Un tel langage étonnera les rois. S'ils sont bien inspirés, ils ne seront qu'étonnés; mais si l'irritation prend place dans leurs conseils, la République française recueillera honneur et gloire là où elle ne demandait que calme et repos.

Paris, 5 mars 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* (journal officiel de la République française) :

Dans sa séance d'hier soir, 4 mars, le Gouvernement provisoire de la République a fixé la convocation des Assemblées électorales au 9 avril et la réunion de l'Assemblée nationale constituante au 20 avril.

Il a, dans la même séance adopté pour principes généraux du décret qui va être rendu :

- 1° Que l'Assemblée nationale décréterait la constitution;
- 2° Que l'élection aurait pour base la population;
- 3° Que les représentants du peuple seraient au nombre de 900;
- 4° Que le suffrage serait direct et universel sans aucune condition de cens;
- 5° Que tous les Français âgés de 21 ans seraient électeurs, et que tous les Français âgés de 21 ans seraient éligibles;
- 6° Que le scrutin serait secret.

Proclamations du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Le Gouvernement provisoire arrête :

Une commission des récompenses nationales est établie.

Il nomme un de ses membres, le citoyen Albert, président de la commission qui siégera à la mairie de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire,

Dupont (de l'Eure), Arago, Crémieux, Albert, Flocon, Garnier-Pagès, Lamartine, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Marie Marrast.

Pour copie conforme :

Le secrétaire-général du Gouvernement provisoire,
PAGNERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le Gouvernement provisoire de la République française, Considérant que nul terre française ne peut plus porter d'esclaves;

Décrète :

Une commission est instituée auprès du ministre provisoire de la marine et des colonies, pour préparer, dans le plus bref délai, l'acte d'émancipation immédiate dans toutes les colonies de la République.

Le ministre de la marine pourvoira à l'exécution du présent décret.

Paris, le 4 mars 1848.

Signé : F. ARAGO.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le ministre provisoire de la marine et des colonies arrête : La commission instituée par arrêté du Gouvernement provisoire pour préparer l'acte d'émancipation des esclaves dans les colonies de la République, sera composée des citoyens :

Victor Schœlcher, président;
Mestro, directeur des colonies;
Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de marine;
Gatine, avocat aux conseils;
Gaumont, ouvrier horloger;

Secrétaires de la commission : Le citoyen Wallon et le citoyen Percey.

Paris, le 4 mars 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le ministre provisoire de la marine et des colonies nomme le citoyen Victor Schœlcher sous-secrétaire d'Etat chargé spécialement des colonies et des mesures relatives à l'abolition de l'esclavage.

Paris, le 4 mars 1848.

Signé : F. ARAGO.

— Par arrêté du 4 mars du Gouvernement provisoire de la République, M. Combier, avocat, a été nommé procureur-général près la cour d'appel de Nîmes.

— On annonce que M. Husson et le général Rostolan sont partis de Southampton sur le bateau à vapeur des Indes-Occidentales l'*Avon*, délégués par le gouvernement provisoire de Paris, pour proclamer la République dans les Antilles françaises.

— On parle de la retraite prochaine du général Subervic, qui n'a accepté que temporairement le ministère de la guerre. Le général Subervic sera, dit-on, nommé gouverneur des Invalides.

— Il est question de construire l'hôtel des Invalides de l'industrie en face de l'école militaire, à l'endroit qui a été choisi autrefois pour la construction du palais du roi de Rome.

— Le Gouvernement provisoire a appris que plusieurs villes avaient décidé de s'imposer extraordinairement pour offrir à la République des dons volontaires.

— M. Sauzet, ancien président de la chambre des députés, vient de requérir son inscription sur le tableau des avocats à la cour d'appel de Paris.

— L'abbé Lamennais a refusé, au moment même de la révolution de février, de faire partie du Gouvernement provisoire, et il n'a pas accepté davantage l'offre qui lui a été faite d'être nommé ambassadeur de la République française près la cour de Rome. Il a donné, comme motif de ses refus, le mauvais état de sa santé.

— Les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche ont quitté Paris, et ils attendent dans leurs maisons de campagne aux environs de Paris, les instructions de leurs cours. Les affaires ordinaires des ambassades sont traitées par des secrétaires de légation.

— Une grande question d'étiquette a été soulevée à la cour de la reine d'Angleterre aussitôt qu'on a appris la chute de Louis-Philippe et son arrivée prochaine à Londres. Il s'agit de décider si on lui accorderait le titre de majesté. Plusieurs journaux de Londres prétendent que Louis-Philippe, n'ayant pas été reconnu, ne doit pas recevoir ce titre.

— On annonce que le soldat des 25,000 hommes de la garde nationale mobile de Paris coûtera, pour la première année, 20 millions de francs. La solde de 1 fr. 50 c. par jour, 250,000 francs; les vivres, 100,000 francs; les vêtements, 100,000 francs; les chaussures, 100,000 francs; les autres dépenses, 100,000 francs.

— M. Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat chargé de préparer l'abolition de l'esclavage, a chargé M. Perrinon, membre de la commission désignée dans le même but, de se rendre aux colonies afin d'étudier les moyens d'affranchir immédiatement la population noire. Il doit partir le 15 mars prochain par les paquebots anglais. Il se rendra d'abord à la Martinique.

— Le gouvernement provisoire va organiser un nouveau régiment qui prendra le nom de *Grenadiers de la République*. On rachèterait aux grenadiers de la garde nationale tous les bonnets à poil qui serviraient pour le nouveau régiment, et il n'y aurait plus qu'une seule coiffure, le schako pour les gardes nationales.

— Les ouvriers bijoutiers et joailliers de Paris se réunissent aujourd'hui pour s'occuper des affaires de leur corporation. Ils ont formé une société sous le nom de : *Société de Benvenuto Cellini*.

— La Banque de Marseille a élevé, à partir du 29 février, le taux de son escompte à 5 0/0 pour toutes les valeurs. Elle a décidé en outre qu'à partir du 1^{er} mars, le remboursement des billets de banque n'excéderait pas la somme de mille francs pour chaque porteur. Cette dernière mesure cessera d'avoir son effet aussitôt que les espèces demandées par la Banque seront arrivées.

— M. l'amiral Baudin s'est embarqué à Marseille sur le navire le *Pélicier*, qui a mission de le transporter à Toulon, où il va prendre le commandement de l'escadre. On dit qu'il a reçu l'ordre d'aller croiser sur les côtes d'Italie.

— On lit dans le *National* :

Dépêche télégraphique.

Bruits généralement admis à Sarrebrück. Le duc de Hesse-Cassel est chassé et son château brûlé.

Le duc de Nassau est en fuite.

Le grand duc de Bade contraint de donner, dans les dix minutes, une constitution offrant les formes les plus démocratiques.

Mayence est en émoi, envoyant des protestations au grand duc de Hesse-Darmstadt; attitude défiant de la population contre la garnison prusso-autrichienne.

A Sarrebrück, vive sympathie pour la révolution française.

A Sarrelouis, la garnison se bloque dans la place une bonne partie du jour. Elle fait rigoureuse garde pendant la nuit, et rase les arbres sur le glacis.

— On parle beaucoup à la bourse de Londres de l'issue singulière des opérations faites par deux grands capitalistes anglais à Londres et à Paris.

L'un de ces deux spéculateurs trouvant, il y a quelque temps, que le prix des consolidés anglais était trop élevé comparativement à celui des 3 0/0 français, s'était décidé à chan-

ger le placement de ses capitaux par un arbitrage. Il avait vendu ses consolidés à 89, et il avait acheté par contre de la rente 3 6/0 française au comptant à 74 f.; mais si l'on suppose que la rente 3 0/0 soit cotée de 55 à 60, il perdrait sur cette valeur 44 à 19 f. 0/0, tandis qu'il ne gagne que 7 à 8 0/0 sur les consolidés qui sont maintenant cotés de 81 à 82.

La position de l'autre grand spéculateur est tout-à-fait différente, grâce à la résolution prise par les agents de change de Paris, de liquider toutes les affaires du terme de février et de mars à un cours de compensation. Ce spéculateur a également vendu des consolidés à 89, et il a acheté du 3 0/0 français à 74 f.; mais au lieu de faire son achat, au comptant il l'a fait à terme, avec l'intention sans doute de lever les titres. Maintenant il gagne 7 à 8 0/0 sur les consolidés, tandis que sa perte est limitée sur les 3 0/0 de 1 à 3 c/j suivant le prix de compensation qui sera définitivement adopté.

— Les lettres de Brest du 2 mars, donnent quelques détails sur l'arrestation de Bou-Maza, qui a eu lieu le 1^{er} mars dans une auberge, au haut de la grande rue de Brest.

Bou-Maza conduit au bureau de la police, et mis en présence de plusieurs officiers du 23^e de ligne qui l'avaient connu en Afrique, Bou-Maza s'est décidé à décliner son nom. Questionné sur le motif qui l'avait porté à quitter furtivement Paris, il a répondu qu'effrayé par la fusillade et ayant appris la déchéance de Louis-Philippe, il craignait de voir supprimer la pension qu'il recevait de la liste civile, qu'il avait résolu de s'enfuir en Angleterre et que dans ce but il s'était rendu à Brest par les voitures publiques.

Bou-Maza est un homme de 25 ans à peu près, de taille moyenne, les yeux grands et fixes, le teint olivâtre, moustaches noires; il parle assez bien le français. Il était vêtu d'un habit et d'une capote par dessus, l'habit ayant au revers un croissant surmonté d'une étoile brodée en or. Il a été mis à la disposition de l'autorité et sous la surveillance de la police.

— Les conducteurs et cochers d'omnibus se sont mis en grève, en sorte qu'aujourd'hui toutes les voitures à 30 centimes ont suspendu leur service. Les conducteurs se promènent sur le boulevard avec un drapeau sur lequel sont inscrits ces mots : *Transports en commun*. Il se rendent à l'Hôtel-de-ville, auprès du gouvernement provisoire.

— Lundi prochain, les ateliers de la Monnaie de Paris frapperont douze mille pièces de cinq francs au nom de la République française.

— On remarquera les coins de la pièce dite à l'Hercule, modèle de l'an III, qui sera frappée avec le millésime 1848.

— Le seul changement que l'on apportera à la pièce à l'Hercule, sera qu'au lieu des mots : *Garantie nationale*, inscrits sur la tranche, on adoptera la devise : *Dieu protège la France*.

— Le maréchal Bugeaud est arrivé à Exideuil muni de la réponse du général Subervic à sa lettre de démission au gouvernement provisoire. Cette réponse lui a été remise.

— Un décret doit être publié pour admettre les Français à nommer des représentants à l'Assemblée nationale. Mais, comme la plupart des colonies sont trop éloignées pour avoir le temps d'élire leurs représentants avant le 20 avril prochain, il est question d'admettre provisoirement, comme députés des colonies, ceux qui ont déjà reçu le titre de délégués de ces mêmes colonies.

— On annonce qu'un grand banquet auquel seront admis des citoyens de toutes les classes de la société, moyennant un prix de souscription très minime, aura lieu le 12 ou le 19 mars prochain, dans le Champ-de-Mars.

— On annonçait hier, dans la salle des Pas-Perdus, que la magistrature était résolue de se démettre en masse de ses fonctions si l'immovibilité était mise en question par le retrait forcé d'un seul de ses membres.

— On remarquait, ce matin, une activité extraordinaire parmi les ouvriers employés par la ville pour faire disparaître les derniers vestiges des barricades. Une armée de travailleurs est échelonnée sur les boulevards pour enlever les débris des arbres. On travaille activement sur le boulevard Saint-Martin, à enlever les terres autour du Château-d'Eau, de manière à mettre partout la rue de Bondy de niveau avec le boulevard. Le Château-d'Eau se trouvera de cette manière élevé de plus d'un mètre, et l'on y arrivera au moyen de degrés.

— Parmi les adhésions qui arrivent de toutes parts de la France et de l'étranger, celle qui suit est sans doute une de celles auxquelles la France attache le plus grand prix. John O'Connell, le fils aîné du célèbre libérateur, vient d'adresser au ministre de l'Intérieur la lettre suivante :

Paris, 29 février 1848.

Monsieur le ministre,

Daignez me permettre de déposer entre vos honorables mains une très humble offrande pour la quête en faveur des blessés et des veuves des citoyens morts pour la liberté dans les glorieuses journées de la semaine passée. Qu'il me soit aussi permis d'exprimer ma haute et profonde admiration de la sublimité du spectacle offert au monde par la modération, le respect pour la propriété et les personnes, l'amour de l'ordre et de la paix, et les excellentes dispositions en tout genre du peuple parisien. L'influence des grands événements qui viennent d'arriver se fera sentir certainement partout dans l'Europe, par les améliorations politiques dont ils donneront le mot d'ordre. Mais l'influence de la noble, de l'admirable conduite de votre population va

neore plus loin, puisqu'elle pénétrera jusque dans les esprits et les mes au grand profit de l'humanité, de la civilisation et de la liberté raie et durable.

Je me plais à croire, M. le Ministre, que mes compatriotes, le peu- le de la malheureuse Irlande, se réjouiront au milieu même de leurs dus cruelles souffrances, quand on leur racontera la chute du despo- isme à Paris, et qu'ils s'empresseront de se servir de tout moyen lé- gal pour vous faire parvenir les vœux sincères de leurs cœurs recon- naissants pour le bien-être du peuple français, et la stabilité à la gloire de votre grande République.

Daignez agréer, etc., etc.

Signé John O'CONNELL,

Membre Irlandais du parlement britannique.

Le Ministre a répondu en ces termes :

Monsieur,

Je vous remercie au nom de la République française de votre gé- néreuse offre. Je l'accepte comme un pieux hommage rendu à la fraternité des peuples. Chaque jour ressèrent les liens qui rendent communes les destinées des nations. Ce qui se passe à Paris profitera au monde, et le sang de nos braves combattants doit féconder les terres lointaines. Bientôt aussi sans doute des jours meilleurs s'élè- veront pour l'Irlande, et alors à son tour la France applaudira au ré- veil d'une grande nation.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon dévouement fraternel.

Le membre du Gouvernement provisoire,

Ministre de l'intérieur,

Signé LEDRU-ROLLIN.

— Les employés du ministère des finances, et principale- ment ceux de la direction de la dette publique, ont tous été convoqués ce matin au ministère, afin de recevoir leurs ins- tructions pour le paiement du semestre des rentes 5 0/0, 4 1/2 0/0 et 4 0/0 qui doit commencer demain.

— Les agents de change se sont de nouveau réunis aujour- d'hui pour régulariser la conduite qu'ils devront tenir à l'é- gard de leurs clients. On dit qu'ils sont décidés à refuser pen- dant quelque temps tout ordre d'opérations à terme, et qu'ils doivent s'engager ensuite à exiger une couverture de 10,000f. par chaque ordre de 3,000 fr. de rente 3 0/0 ou de rente 5 0/0 à terme.

— On écrit de Carlsruhe, du 1^{er} mars, que les pétitions adressées au Grand-Duc, et qui ont obtenu une masse énorme de signatures, demandant : 1^o l'armement général des citoyens avec l'élection libre des officiers; 2^o un parlement allemand choisi librement par le peuple. Tout Allemand âgé de 21 ans sera électeur au premier et au second degré. Il y aura un élec- teur par 1,000 âmes et un représentant au parlement par 100,000 âmes. Tout Allemand, sans distinction de rang, d'é- tat, de fortune et de religion, peut devenir membre du parle- ment dès qu'il a atteint l'âge de 25 ans. Le parlement siégera à Francfort. La liberté de la presse sera illimitée. Il y aura li- berté complète de religion, de conscience et d'instruction. Le travail sera protégé et garanti.

Trois régiments bavares, envoyés de Germerohemi et de Landau sont arrivés à Manheim.

— Les petites villes de Turinge, Weimar, Gotha, Menin- gen, Schwarzburg, Sondershausen, Rudolstadt, etc., ont dé- cidé de mettre immédiatement sur le pied de guerre le 8^e corps d'armée des contingents de la Confédération germanique.

— Un journal de Périgueux, l'Echo de l'Isère, publie la lettre suivante, que le ministre de la guerre a adressée à l'illustre vainqueur d'Isly, en réponse à son acte d'adhésion au gouver- nement républicain :

Paris, ce 26 février.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'é- crire, et qui m'a été remise par votre aide-de-camp.

« Je n'ai jamais douté de vos sentiments pour la défense de l'ordre et de la patrie, et je suis persuadé que si l'un ou l'autre était menacé, vous vous joindriez à nous avec empresse- ment pour les défendre comme vous le fîtes autrefois.

« Je mettrai vos offres de service sous les yeux du gouver- nement provisoire, et je suis convaincu que, malgré la dissi- dence de nos opinions politiques, il appréciera la démarche que vous faites aujourd'hui.

« Recevez, etc.

Le ministre de la guerre,

« SUBERVIC. »

— Une belle et vigoureuse compagnie de marins armés, est arrivée à Paris pour faire le service du poste du ministère de la marine. Ces braves assistaient hier, sous les armes, aux grandes funérailles nationales des victimes des 22, 23 et 24 février 1848.

— Il n'y a pas au aujourd'hui promenade du Bœuf-Gras, à Paris, bien qu'il eût été acheté par M. Barbe-Marlet, rue Neuve-des-Petits-Champs, n^o 45, et M. Legris, vieille rue du Temple, n^o 145. Cette année, le monstrueux animal est sorti des herbages de M. Goupil, de Pont-Fal, département du Cal- vados; il pèse 1552 kilogrammes.

— Le drapeau national était arboré, aujourd'hui, sur toutes les églises et sur tous les temples consacrés au culte, à Paris.

— La station du Carême sera prêchée tous les dimanches, à Notre-Dame, à une heure, sous la présidence de Mgr l'arche- vêque de Paris, par M. l'abbé Lacordaire.

— Si nous sommes bien informé, la dénomination des chas- seurs d'Orléans serait changée en celle de chasseurs à pied.

Lyon, 7 mars 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le Commissaire extraordinaire du Gouvernement provisoire pour le département du Rhône,

Arrête :

Il est formé à Lyon une Commission provisoire chargée de recher- cher et de discuter les moyens les plus propres à organiser le tra- vail.

Cette Commission se mettra en rapport avec la Commission cen- trale établie par le Gouvernement provisoire de la République et présidée par les citoyens Louis Blanc et Albert; elle lui soumettra le résultat de ses travaux, les vœux généraux de la population et les be- soins spéciaux de chaque industrie.

Sont nommés membres de cette Commission les Citoyens :

Benoit (Joseph), tisseur;
Bonnardel (Emile);
Bouvet (Auguste);
Briot, professeur;
Charavay, libraire;
Chozet;
Courmer;
Dervieux, fabricant;
Doutre, imprimerie;
Edant, fabricant;
François (Ferdinand);
Giroud d'Argout;
Grinand;
Gros (Antoine);

Guillermin, cordonnier;
Gery, passementerie;
Grillet, fabricant;
Gudin;
Josselin;
Menn, statuaire;
Magnien;
Morlon;
Morellet, avocat;
Renaud, ancien fabricant;
Sandoz (Ulysse), chef d'atelier;
Serrulaz, fabricant;
Vincent, Guillaume.



Ces Citoyens auront la faculté de s'adjoindre et d'appeler ausin de leur réunion tous les citoyens dont le concours leur paraîtra utile.

Un local convenable sera mis par la Municipalité à la disposition de la Commission.

Le Commissaire extraordinaire du Gouvernement provisoire, E. ARAGO.

— Une bande de malfaiteurs s'est ruée hier, dans l'après- midi, sur la commune de Sainte-Foy, avec l'intention de voler et de piller les habitations. La garde nationale s'est portée à la rencontre de cette bande au moment où elle pénétrait chez le maire, et où celui-ci était sommé, le pistolet sous la gorge, de livrer l'argent et les objets précieux renfermés dans sa maison. A l'arrivée des citoyens armés, ces malfaiteurs ont pris la fuite dans toutes les directions; en sorte que trois arrestations seulement ont pu être faites.

Un piquet de gendarmerie et de tirailleurs à cheval, qui parcourent les campagnes situées sur le plateau de Sainte- Foy, étant arrivés sur ces entrefaites, se sont emparés de ces trois individus, et les ont conduit à l'Hôtel-de-Ville de Lyon. On assure que deux d'entre eux ont été reconnus par la police de Lyon pour des forçats libérés.

— Depuis l'accomplissement des grands événements poli- tiques, il n'est plus question de soies sur le marché d'Aubenas ni sur ceux du midi. Détenteurs et acheteurs veulent voir venir, avant d'entamer aucune transaction. Tout le monde com- prend le besoin de l'affermissement du nouveau gouverne- ment; aussi tous les partis se réunissent-ils pour lui prêter leur concours.

Il s'est déjà traité quelques balles de grèges et d'organsins à Lyon et à Saint-Etienne. Le prix de 80 fr., obtenu sur cette dernière place pour une filature de 2^{me} ordre d'Uzès, ferait espérer que le cours s'établira sans une différence notable sur les prix pratiqués avant les événements.

Les ateliers de moulinage et de filature n'ont pas cessé de marcher.

Vendredi, au marché de Romans, il ne s'est fait aucune af- faire. On ne s'occupe que de politique. Les moulins épuisent leurs marchandises et attendent les événements pour de nou- veaux achats.

Plusieurs corps d'état se sont encore réunis hier, pour formuler des demandes d'augmentation de salaire.

Nous aimons à constater que ces réunions ont eut lieu dans le plus grand ordre, et que les travailleurs qui en faisaient partie étaient animés de l'esprit qui convient dans les circonstan- ces où nous nous trouvons. Avec le calme et la modération, les travailleurs arriveront plus vite et plus sûrement au but que tout le monde désire, c'est-à-dire à la conciliation de tous les intérêts.

— M. Godard de Belbeuf, président de la cour d'appel de

Lyon, vient de partir pour Paris, dans le but, dit-on, de don- ner sa démission au gouvernement provisoire.

— Le commissaire du Gouvernement provisoire pour le dé- partement du Rhône a arrêté que le citoyen Marigné est au- torisé à exercer provisoirement les fonctions de maire de la Guillotière.

Il s'adjoindra un comité formé de citoyens qu'il est autorisé à désigner.

Les noms des membres formant le comité seront soumis à l'approbation du commissaire du Gouvernement provisoire.

— La municipalité de Lyon a décidé, sur la demande des ouvriers de la Croix-Rousse, appuyée par le citoyen Lortet, commandant de la garde nationale, que l'ouverture des clubs serait autorisée à l'intérieur de Lyon, et que la commune four- nirait, à ses frais, les locaux nécessaires.

— La compagnie de la Garde nationale du quartier des Cor- deliers, à peine formée, s'est empressée de rédiger une adresse à M. Laforest, maire provisoire de notre ville, pour le remer- cier du dévouement dont il fait preuve depuis dix jours dans cette difficile administration. — Cette adresse a été immédia- tement couverte de toutes les signatures des hommes de la compagnie. Nous ne saurions trop les féliciter de cette honora- ble initiative, et engager tous les citoyens à témoigner éner- giquement à cet homme de bien, la reconnaissance publique pour sa noble conduite.

Etranger.

ALLEMAGNE. — GRAND-DUCHÉ DE BADE. — Carlsruhe, 5 mars. — Le journal officiel du gouvernement contient une proclamation adressée par le grand-duc à son peuple, pour l'inviter à l'union et au maintien de l'ordre dans les circonstances graves du moment, et lui promet de développer sagement toutes les institutions qui garan- tissent la liberté.

Wurtemberg-Stuttgart. — Le roi vient d'accorder à son peuple la liberté de la presse. La gravité des événements a déterminé cette concession.

Saxe-Leipzig, 1^{er} mars. — Les événements de la France ont pro- duit une impression extraordinaire sur les esprits ici. Il est question d'une pétition qui serait adressée au gouvernement pour demander la convocation des représentants du peuple. On réclame pour tous la liberté de la presse et du jury.

La Gazette de Cologne et plusieurs autres journaux allemands considèrent la révolution qui vient de s'opérer en France comme de vant jeter une grande perturbation parmi tous les états de l'Europe. Ces journaux, cependant, engagent les grandes puissances du Nord à ne pas provoquer le gouvernement français par des actes agressifs, mais à se tenir sur la défensive la plus rigoureuse.

ANGLETERRE. — NEW-HAVEN, SUSSEX. — A leur sortie des Tuil- leries, Louis-Philippe et l'ex-reine, accompagnés par le général Dumas et le général Romigny, M. Thurer, valet de Louis-Philippe et une dame allemande, dans l'honneur de la route de Versailles. Cette so- ciété loua une voiture pour la conduire à Dieux. On passa la nuit chez un fermier qui procura des déguisements à Louis-Philippe et aux personnes de sa suite. L'ex-roi prit un vieux habit et un vieux chapeau, après avoir coupé ses favoris. Le fermier avait promis de les conduire à la côte par des chemins qu'il connaissait. La société arriva à Honfleur le samedi à cinq heures, on resta quelque temps chez un ami et delà on se rendit à Trouville. Le mauvais temps re- tint forcément la société à Trouville pendant deux jours; on retourna à Honfleur, l'ex-roi voulut différer son départ jusqu'au jeudi. Des avis secrets avaient été envoyés à l'Express, paquebot de Southampton, pour le prévenir qu'il eût à prendre une société pour la conduire du Havre en Angleterre. Jeudi dans l'après-midi, l'homme qui avait donné asile au monarque détrôné à Honfleur loua un bateau pêcheur français pour transporter les fugitifs de Honfleur au Havre. A neuf heures du soir les fugitifs partaient pour la côte hospitalière d'An- gleterre. L'Express arriva à New-Haven à sept heures du matin; le général Dumas alla porter à Londres la nouvelle de l'arrivée de Louis- Philippe. L'ex-roi devait coucher à New-Haven et partir le lende- main matin pour Londres. (Morning Chronicle.)

— Hier soir, à l'hôtel de Bridgehouse à New-Haven, l'ex-roi a donné audience à quelques habitants de Brighton qui ont reçu l'ac- cueil le plus cordial. Louis-Philippe, serrant les mains comme acca- blé par ses émotions, s'est mis aussitôt à parler de la révolution; « Charles X, s'est-il écrié, a été détruit pour avoir brisé la Charte, et moi je suis renversé pour l'avoir défendue, pour avoir gardé mon serment. Je désire que cela soit bien compris, et j'espère que cela sera connu. » (Extrait du San.)

— M. Guizot a débarqué hier matin à Folkestone. Il a déclaré qu'il croyait que la duchesse d'Orléans et ses enfants étaient arrivés sains et saufs à Dusseldorf.

— Le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses deux enfants sont arrivés ce matin de Jersey à Grosport. Le général Le- febvre les accompagna. (Idem.)

Lyon. — Impr. de CL. REY, dirigée par Constant JACOTTET, place de la Charité, 18.